

7 mai 2009	<h2 style="margin: 0;">DIVIDENDE EN ACTIONS 2009</h2> <p style="margin: 0;">PUBLIGroupe</p> <p style="margin: 0;">PubliGroupe S.A. Lausanne</p>						
CONTEXTE	L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de PubliGroupe S.A. du 29 avril 2009 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende en actions de CHF 3.50 brut par action nominative d'une valeur nominale de CHF 1. La distribution se fera au moyen de l'attribution de propres actions de PubliGroupe S.A. et du versement d'un montant équivalent à l'impôt anticipé dû sur le dividende.						
DIVIDENDE / DISTRIBUTION	<p>Dividende par action nominative de PubliGroupe S.A.:</p> <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr><td>brut</td><td style="text-align: right;">CHF 3.50</td></tr> <tr><td>moins l'impôt anticipé de 35 %</td><td style="text-align: right;">CHF 1.225</td></tr> <tr><td>net</td><td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">CHF 2.275</td></tr> </table> <p>La distribution du montant net de CHF 2.275 se fait par l'attribution sans frais de propres actions de PubliGroupe S.A. aux actionnaires de PubliGroupe S.A. A cet effet, les actions nominatives de PubliGroupe S.A. sont évaluées au cours de clôture moyen des cinq derniers jours boursiers précédant le jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2009, soit CHF 68.94. Les fractions d'actions nominatives de PubliGroupe S.A. sont versées en espèces. Les propres actions de PubliGroupe n'ont pas droit au dividende pour l'exercice 2008. Les actions nominatives distribuées de PubliGroupe S.A. donnent droit au dividende pour l'exercice 2009 et sont soumises aux restrictions d'inscription et limitations du droit de vote des articles 6 et 9 des statuts. L'impôt anticipé est versé par PubliGroupe S.A. à l'Administration fédérale des contributions.</p>	brut	CHF 3.50	moins l'impôt anticipé de 35 %	CHF 1.225	net	CHF 2.275
brut	CHF 3.50						
moins l'impôt anticipé de 35 %	CHF 1.225						
net	CHF 2.275						
DATE DE LA DISTRIBUTION	La distribution s'effectuera dès le 7 mai 2009 (date ex) pour chaque actionnaire sur la base de sa position individuelle en action PubliGroupe au 6 mai 2009 après la clôture de la bourse.						
RAPPORT DE DISTRIBUTION / FRACTIONS	1 : 0.033, c'est à dire 1 action nominative de PubliGroupe S.A. donne droit à la distribution de 0.033 action nominative de PubliGroupe S.A. Les fractions excédentaires éventuelles (fraction d'une action nominative entière de PubliGroupe S.A., arrondie à trois décimales) sont versées en espèces au prix fixe de CHF 68.94 net par action nominative entière de PubliGroupe S.A. avec date de valeur du 18 mai 2009 (le prix fixé est basé sur le cours de clôture moyen des actions nominatives de PubliGroupe S.A. des cinq derniers jours boursiers avant le jour de l'Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2009). Il n'est pas possible d'arrondir les fractions vers le haut.						
MARCHE A SUIVRE POUR LES ACTIONNAIRES	<p>En cas de conservation en dépôt: les actionnaires qui détiennent leurs actions nominatives de PubliGroupe S.A. dans un dépôt ouvert dans une banque peuvent s'abstenir de toute mesure. La banque dépositaire effectuera automatiquement la distribution des actions et le versement de l'indemnité au titre des fractions et les en informera.</p> <p>En cas de détention à domicile: les actionnaires qui conservent leurs actions nominatives de PubliGroupe S.A. à domicile ou dans un coffre bancaire sont informés par le registre des actions de PubliGroupe S.A. du déroulement de la distribution du dividende en actions.</p>						
IMPÔTS ET TAXES	<p>La description ci-après est de nature générale et sommaire et ne saurait remplacer un conseil professionnel. La situation individuelle de chaque actionnaire peut diverger des présentations ci-après.</p> <p>1. Impôt anticipé Les personnes domiciliées en Suisse ont droit au remboursement de l'impôt anticipé si elles exercent la jouissance sur les actions au moment de la distribution du dividende (art. 21 al 1 let a LIA). Les personnes domiciliées à l'étranger peuvent réclamer le remboursement de l'impôt anticipé dans le cadre d'éventuelles conventions contre la double imposition.</p> <p>2. Impôts directs Ces explications se rapportent à l'imposition en matière d'impôt fédéral direct. Pour ce qui est des impôts cantonaux et communaux, la pratique correspond en règle générale à celle de l'impôt fédéral direct. Le montant de la distribution de CHF 3.50 brut par action nominative de PubliGroupe S.A. représente en principe un revenu imposable pour les actions détenues dans le patrimoine privé ou un rendement imposable pour celles détenues dans le patrimoine commercial. Les personnes domiciliées fiscalement à l'étranger sont imposées conformément à la législation de leur pays de domicile.</p> <p>3. Droit de timbre La distribution du dividende en actions n'est soumise ni au droit de timbre d'émission ni au droit de timbre de négociation.</p>						
REMARQUE	La présente annonce ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a et 1156 CO.						
BANQUE MANDATÉE	CREDIT SUISSE						
PUBLIGROUPE S.A. Action nominative d'une valeur nominale de CHF 1.00	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Numéro de valeur</td> <td style="width: 33%;">ISIN</td> <td style="width: 33%;">Symbole Ticker</td> </tr> <tr> <td>462 630</td> <td>CH 000 462630 2</td> <td>PUBN</td> </tr> </table>	Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker	462 630	CH 000 462630 2	PUBN
Numéro de valeur	ISIN	Symbole Ticker					
462 630	CH 000 462630 2	PUBN					
Investment Banking • Private Banking • Asset Management							
							
324593							